RÈGLEMENT CONCERNANT LES CARTES CADEAUX REDRO

§ 1 Règlement général

1.1 Le règlement décrit les conditions générales du programme d'activation et d'utilisation de la carte cadeau REDRO.
1.2 L'émetteur de la carte est Fairbox Sp. z o.o., dont le siège est en Pologne, à Poznan (61-819), à ul. Stanislawa Taczaka 24.

1.3 Le programme des cartes cadeaux REDRO débute le 10.04.2021 et dure jusqu'à nouvel ordre. 1.4 L'utilisateur de la carte cadeau REDRO déclare avoir pris connaissance du présent règlement, en comprendre le contenu, n'y faire aucune objection et s'engager à le respecter.

§ 2 Informations générales sur la carte cadeau REDRO

2.1 Les dispositions relatives à la conclusion du contrat de vente de la carte cadeau REDRO s'appliquent respectivement au contrat de vente de marchandises. Au moment de la réception par l'Utilisateur de la confirmation de la réception de la commande de la carte cadeau, l'acceptation de l'offre faite par l'Utilisateur se produit, et donc, la conclusion du contrat de vente de la carte cadeau REDRO.

2.2 La carte permet d'acheter des marchandises dans le cadre de l'offre commerciale www.redro.pl. 2.3 La carte cadeau REDRO ne peut pas être échangée contre de l'argent.
2.4 La carte cadeau REDRO n'est pas un instrument de paiement électronique, un instrument de monnaie électronique ou une carte de paiement.

2.5 La carte cadeau REDRO peut être utilisée pour acheter des marchandises dont la valeur est égale, supérieure ou inférieure à la valeur nominale de la carte.

2.6 Si la valeur de la commande dépasse la valeur actuelle des fonds sur la carte, l'utilisateur est tenu de payer la différence de prix. Si la valeur de la commande est inférieure à la valeur des fonds figurant sur la carte, l'utilisateur ne recevra pas de remboursement de la différence de prix.

2.7 La carte cadeau est active jusqu'à fin 2023 en cours et peut être utilisée qu’une fois (pour une commande).

2.8 Il n'est pas possible de recharger la carte cadeau.

§ 3 Réclamations concernant la carte cadeau REDRO

3.1 L'émetteur n'est pas responsable des cartes cadeaux qui sont perdues ou endommagées après avoir été émises à l'utilisateur.

3.2 L'émetteur ne permet pas à l'utilisateur de bloquer ou de faire bloquer la carte cadeau.

3.3 En cas de perte, de destruction ou de vol de la carte cadeau REDRO, l'utilisateur ne peut faire valoir aucun droit à l'encontre de l'émetteur.

3.4 Toutes les réclamations concernant les cartes-cadeaux REDRO seront examinées par l'émetteur dans les 30 jours suivant la date de dépôt de la réclamation écrite par l'utilisateur. Les plaintes doivent être soumises par courrier électronique, à l'adresse suivante : contact@redro.fr

§ 4 Dispositions finales

4.1 L'émetteur se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment sans en indiquer les raisons. Les utilisateurs des cartes-cadeaux REDRO seront informés des changements par courrier électronique.

4.2 L'émetteur se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin au programme de cartes-cadeaux REDRO à tout moment, sans en indiquer la raison. Les utilisateurs des cartes seront informés à l'avance de la suspension ou de la fin du programme de la manière indiquée au paragraphe 4.1 du présent règlement. Les utilisateurs des cartes-cadeaux REDRO achetées avant la date de suspension ou de fin du programme pourront les utiliser selon les conditions précédentes.

4.3 Le présent règlement entre en vigueur à compter du 10.04.2021.